

Fiche technique**Produits de surface**

impra®lan-Hirnholzversiegelung

Scellement en phase aqueuse pour surfaces de bois de bout.

Domaines d'application	Scellement incolore pour protéger les surfaces de bois de bout de l'humidité.
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none">• Très efficace contre l'absorption d'humidité• Séchage rapide• Application aisée• Bonne adhérence des couches suivantes impralan®• Densité environ 1,0 g/cm³ à 20 °C
Composition	Dispersion à base d'acrylate, eau, glycol, additifs, conservateurs
Teinte	0000-Incolore.
Degré de brillance	Brillant satiné
Conditionnement	Bidons de 0,25, 0,75 et 2,5 litres.
Mode d'application	Au pinceau.
Consommation	environ 200 à 400 ml/m², selon la capacité d'absorption du bois de bout.
Préparation du support	Le support doit être propre, ferme et solide. L'humidité du bois doit se situer entre 12 % et 14 %. Pour les bois tropicaux, nettoyer au préalable à l'aide de diluant universel. Étant donnée la diversité des matériaux de revêtement existants, nous vous recommandons de réaliser un test pour déterminer le niveau d'adhérence. Protéger le bois en extérieur du bleuissement et des champignons conformément à DIN 68800 à l'aide de base traitante impra®lan-Grund I100 ou impra®lan-Grund G300. Pour plus d'informations concernant la préparation du support et la protection du bois de construction, consulter la fiche 18 BFS.
Consignes d'application	Appliquer impra®lan-Hirnholzversiegelung à l'aide d'un pinceau. Ce produit doit uniquement être appliqué sur les zones de bois de bout : risque de formation de taches sur d'autres surfaces. Ne pas appliquer ou laisser sécher à une température inférieure à +10 °C (air ambiant, support et matériel) ou en plein soleil.
Temps de séchage	Hors poussière : après environ 1 heure Recouvrable : après environ 4 heures

	Données valables pour une couche et par climat normal 23/50 DIN 50014. En cas d'humidité ambiante plus élevée ou de températures plus basses, le séchage est plus long.
Dilution	Si nécessaire avec de l'eau
Nettoyage des outils	Nettoyer à l'eau et au savon immédiatement après utilisation, ne pas laisser sécher.
Restrictions d'utilisation	Dans le cas des bois tropicaux et riches en tanins, un allongement du temps de séchage, des changements de coloration et une diminution de l'adhérence peuvent être constatés. Il est donc recommandé de procéder à une couche d'essai.
Teneur en COV	45 - 55 g/L (cat. 1e / Wb) : max. 130 g/L
Classification CLP	impra®lan-Hirnholzversiegelung n'est pas soumis à l'étiquetage. Mention d'avertissement : néant Pictogramme : néant
Mentions de danger et conseils de prudence	Néant
Sécurité au travail	Lors de l'utilisation du produit, respecter les dispositions de protection au travail et de prévention des accidents en vigueur. Conserver hors de la portée des enfants. Assurer une bonne ventilation pendant et après l'application. En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. La fiche technique de données sécurité est disponible pour les professionnels sur demande.
Stockage/transport	Conserver au frais mais à l'abri du gel. Bien refermer le bidon après utilisation. Conserver dans le bidon d'origine et uniquement accessible au personnel qualifié. Pour la date limite de conservation au frais, voir l'étiquette du bidon. ADR/RID : néant.
Protection de l'environnement	Il est interdit de déverser impra®lan-Hirnholzversiegelung dans le sol, dans des cours d'eau ou dans des canalisations. Classe de pollution de l'eau 1 (auto-classification selon VwVwS, annexe 4). Seuls les bidons entièrement vides peuvent être recyclés. Les résidus liquides de produit doivent être déposés à un centre de collecte des déchets de peinture. Catalogue européen des déchets numéro 08 01 12.
Cette fiche est diffusée à titre indicatif. Étant donné les nombreuses possibilités d'application, nous ne pouvons assumer de garantie pour les cas individuels. Ceci est également valable pour les modes d'application technique que nous recommandons. De telles recommandations n'engagent pas notre responsabilité, même si elles sont formulées de bonne foi sur la base nos connaissances et notre expérience. Tout accord ou engagement oral doit impérativement être confirmé par écrit.	

12/06/2019